



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-16

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 16 décembre 2014 à 17 h 30, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonatnan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont également présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

A1412-254

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 17 h 30.

A1412-255

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Richard Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Hygiène du milieu et de la sécurité publique
 - 3.1.1 Autorisation d'appel d'offres – Modification du camion échelle en camion autopompe
 - 3.1.2 Autorisation d'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence – Service de sécurité incendie – Secteur ouest
 - 3.1.3 Autorisation à Gesterra – Dépôt d'une offre de service – Proposition de solutions intégrées en gestion des matières résiduelles
 - 3.2 Loisir, culture et vie communautaire
 - 3.2.1 Autorisation de renouvellement des protocoles d'entente – Secteur culturel
 - 3.3 Service d'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 3.3.1 Projet de réaménagement de la mairie – Acquisition et échange de terrains avec la Fabrique Saint-André de Cap-aux-Meules
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-16

SERVICES MUNICIPAUX

HYGIÈNE DU MILIEU ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1412-256

Autorisation d'appel d'offres – Modification du camion échelle en camion autopompe

CONSIDÉRANT QUE l'ancien service intermunicipal d'incendie avait fait l'achat d'un camion échelle lequel s'est révélé, après inspection, non conforme puisque le poids des accessoires dépassait la capacité du camion porteur;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'un règlement hors cours, la Municipalité entend modifier ce camion en camion autopompe et le rendre opérationnel pour par la suite prendre une décision finale quant à son utilisation future;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à procéder à un appel d'offres pour la modification du camion échelle en autopompe.

A1412-257

Autorisation d'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence – Service de sécurité incendie – Secteur ouest

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération doit procéder au remplacement du camion d'intervention d'urgence en sécurité incendie pour le secteur ouest des Îles;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité incendie à l'effet d'acquiescer un véhicule à l'état neuf;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à lancer un appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence.

A1412-258

Autorisation à Gesterra – Dépôt d'une offre de service – Proposition de solutions intégrées en gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a signé avec Gesterra un contrat relatif au transport, au traitement et à l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE Gesterra souhaite élargir son partenariat et offrir sa collaboration à l'amélioration du processus de gestion et de traitement des matières résiduelles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-16

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'inviter Gesterra à soumettre à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
une proposition relativement à l'amélioration du processus de gestion des
matières résiduelles.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

A1412-259

Autorisation de renouvellement des protocoles d'entente – Secteur culturel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique
culturelle en 2002;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partie prenante d'ententes de
partenariat avec le ministère de la Culture et des
Communications dans le déploiement de cette
politique;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes génèrent des contributions
financières du ministère de la Culture à hauteur
de 69 %;

CONSIDÉRANT QU' à tous les trois ans, ces ententes feront l'objet
d'un renouvellement selon les orientations
préalablement établies et suivant les plans
d'action entendus entre les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE ces quatre ententes constituent le cadre de
travail de la Municipalité en matière de culture et
permettent la réalisation d'activités dans tous les
domaines : bibliothèques, site historique de La
Grave, patrimoine culturel, paysages culturels,
muséologie, soutien au fonctionnement pour les
deux organismes culturels majeurs que sont
Arrimage et le Vieux Treuil, partenariat dans
divers projets émanant de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération mandate le Service du loisir, de la culture et
de la vie communautaire pour préparer avec les partenaires impliqués les
quatre protocoles d'une durée de trois années, à compter de janvier 2015,
selon les contributions suivantes :

Bénéficiaire	Contribution annuelle municipale	Contribution annuelle MCC et/ou CALQ pour les îles
<i>Municipalité des Îles-de-la- Madeleine</i> (1) Politique culturelle – Volet Actions dans la communauté	30 000 \$	30 000 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-16

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2) Protection et mise en valeur du site historique	25 000 \$	25 000 \$
Arrimage – Soutien au fonctionnement	12 000 \$	76 500 \$
Vieux Treuil – Soutien au fonctionnement	12 000 \$	43 000 \$
TOTAL	79 000 \$	174 500 \$

SERVICE D'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

A1412-260

Projet de réaménagement à la mairie – Acquisition et échange de terrains avec la Fabrique Saint-André de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser des travaux de réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire incluant l'agrandissement de l'immeuble actuel;

CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer aux règles d'urbanisme, la Municipalité doit faire l'acquisition de terrains;

CONSIDÉRANT QUE des discussions à cet effet ont eu lieu avec les représentants de la Fabrique de la paroisse Saint-André de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT de plus, que la Municipalité doit régulariser une situation d'empiètement d'infrastructures municipales sur l'immeuble de la Fabrique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil d'agglomération approuve et autorise ce qui suit :

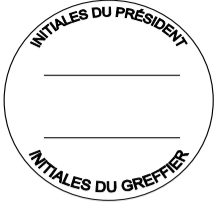
de procéder à l'échange du lot 5 633 803 du cadastre du Québec, d'une superficie de 585,9 m², appartenant à la Municipalité en contrepartie du lot 5 633 804 du cadastre du Québec, d'une superficie de 682,1 m² appartenant à la Fabrique Saint-André de Cap-aux-Meules;

d'acquérir de plus de la fabrique Saint-André de Cap-aux-Meules le lot 5 633 806 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1214,6 m², le tout tel que montré au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

de mandater l'arpenteur-géomètre, Jean Boucher, pour la préparation des plans techniques et documents nécessaires à ces transactions.

de mandater M^e André-Pierre Renaud pour effectuer les actes notariés requis dans le cadre de ce projet d'échange et d'acquisition de terrain.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à ces transactions.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-16

A1412-261

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1412-262

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 50, sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier